



territoire  
d'énergie

CENTRE - VAL DE LOIRE

# Achat groupé d'électricité et de gaz naturel

ENERGIE Eure-et-Loir, SDEI et SIEIL



# 1. Contexte réglementaire du marché de l'énergie

## 1.1 Un marché ouvert à la concurrence

La disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel et d'électricité conduit bien souvent les collectivités et leurs établissements publics à devoir **mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.**

## 1.2 Evolution réglementaire du marché de l'électricité

### La segmentation des points de connexion au réseau d'électricité

#### Points de connexion C1 à C5

Enedis a retenu la segmentation suivante des utilisateurs de réseaux :

- C1 : associé à un contrat CARD<sup>(1)</sup>
- C2 : raccordé en HTA<sup>(2)</sup> avec courbe de charge mesurée (ancien Tarif Vert)
- C3 : raccordé en HTA avec courbe de charge profilée (ancien Tarif Vert)
- C4 : raccordé en BT <sup>(3)</sup> > 36 kVA (ancien Tarif Jaune)
- C5 : raccordé en BT ≤ 36 kVA (ancien Tarif Bleu)

(1) CARD : Il s'agit d'un contrat passé entre un consommateur et un distributeur d'électricité. Ce contrat couvre uniquement l'acheminement d'électricité. Il doit donc être complété par un 2<sup>nd</sup> contrat passé avec un ou plusieurs fournisseur(s) d'électricité.

(2) HTA : 15 000 ou 20 000 V

(3) BT : 230 V

## 1.2 Evolution réglementaire du marché de l'électricité

### Étapes de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité



#### Eligibilité des sites avec consommation

> 100 GWh/an    > 16 GWh/an    > 7 GWh/an

février  
1999

juin  
2000

février  
2003

#### Eligibilité de :

toutes les  
entreprises  
et collectivités  
locales

tous les  
consommateurs  
(y compris  
résidentiels)

juillet  
2004

juillet  
2007

#### Disparition des TRV

pour les clients avec  
puissance souscrite  
> 36 kVA

1<sup>er</sup> janvier  
2016

pour les consommateurs  
non domestiques  
employant au moins 10  
personnes et recettes  
> 2M€ / an

1<sup>er</sup> janvier  
2021

➤➤➤ TRV toujours existant pour les C5 pour les Collectivités < 10 agents et bilan < 2M.

# 1.3 Evolution réglementaire du marché du gaz naturel

## Étapes de l'ouverture du marché du gaz naturel



### Disparition des TRV pour :

#### Eligibilité de tous les sites avec consommation :

#### Eligibilité de :

> 237 GWh / an

> 83 GWh / an

toutes les entreprises et collectivités locales

tous les consommateurs (y compris résidentiels)

- les très gros consommateurs professionnels raccordés au réseau de transport
- les Entreprises Locales de Distribution avec conso > 100 GWh/an

- les sites non résidentiels avec conso > 200 MWh / an
- les syndicats de copropriétés avec conso > 200 MWh/an

- les sites non résidentiels avec conso > 30 MWh/an
- les syndicats de copro. avec conso > 150 MWh/an
- Les ELD avec conso < 100 GWh/an

- les sites non résidentiels avec conso < 30 MWh/an

- les sites résidentiels avec conso < 30 MWh/an
- Les syndicats copro. et les propriétaires (habitation principale) avec conso < 150 MWh/an

août 2000

août 2003

juillet 2004

juillet 2007

juin 2014

janvier 2015

janvier 2016

1<sup>er</sup> décembre

1<sup>er</sup> juillet 2023

## 2. Groupement d'achat d'énergies « POLE ENERGIE CENTRE »

## 2.1 Historique du groupement d'achat d'énergies

3 Syndicats départementaux : ENERGIE Eure-et-Loir, le SDEI et le SIEIL

### Fourniture d'électricité



454 Adhérents



10 630 PDL



110 GWh/an

### Fourniture de gaz naturel



105 Adhérents



767 PCE



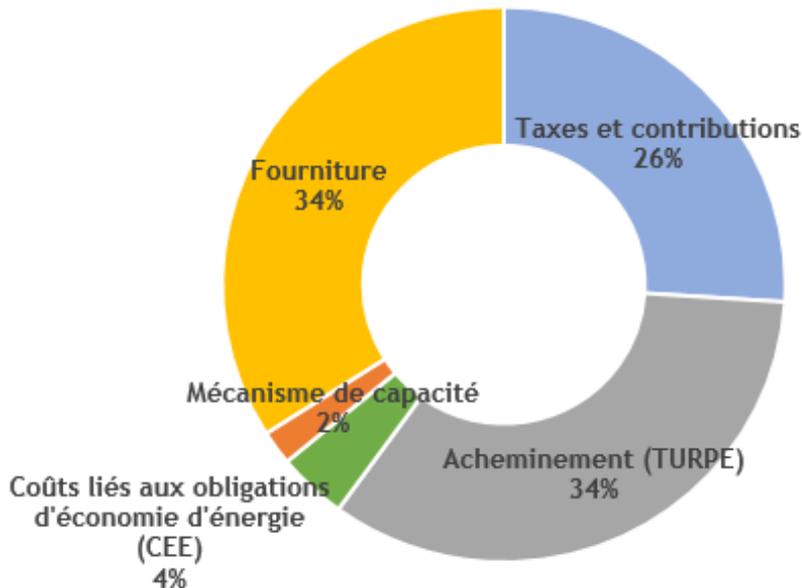
48,7 GWh/an

**Adhérents** : (Communes, Communautés de communes, Syndicats, CCAS,...)

**Sites** : (Mairie, Gymnase, Piscine, Salle des fêtes, Eclairage public, Branchements provisoires, ...)

## 2.2 Retour d'expérience

### Marché d'électricité



Négociation exclusivement sur la part « fourniture » (soit 34 % de la facture). Les autres coûts sont **incompressibles**.



Ce coût peut inclure un surcoût énergie verte

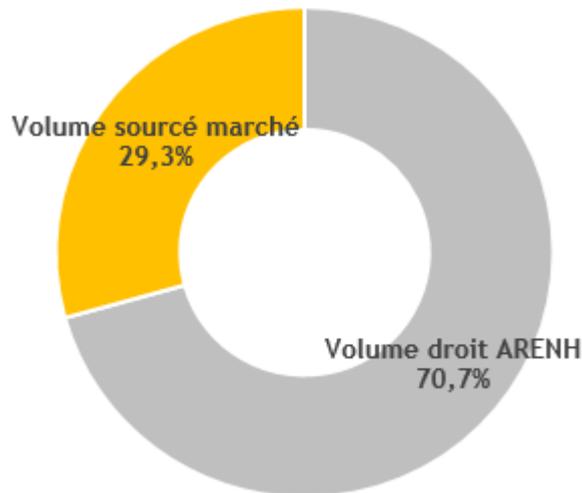
## 2.2 Retour d'expérience

### Construction du prix de l'électricité : Intégration du dispositif ARENH\*

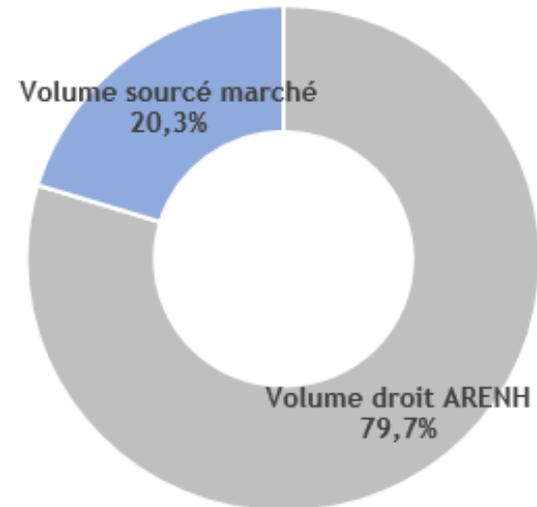
\*Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique

Volume ARENH : plafonné à 100 TWh pour l'ensemble des fournisseurs (environ 25% de la production historique) et cédé à chaque fournisseur en fonction des profils de consommation de ses clients.

LOT 2 : Points Ps > 36 kVA

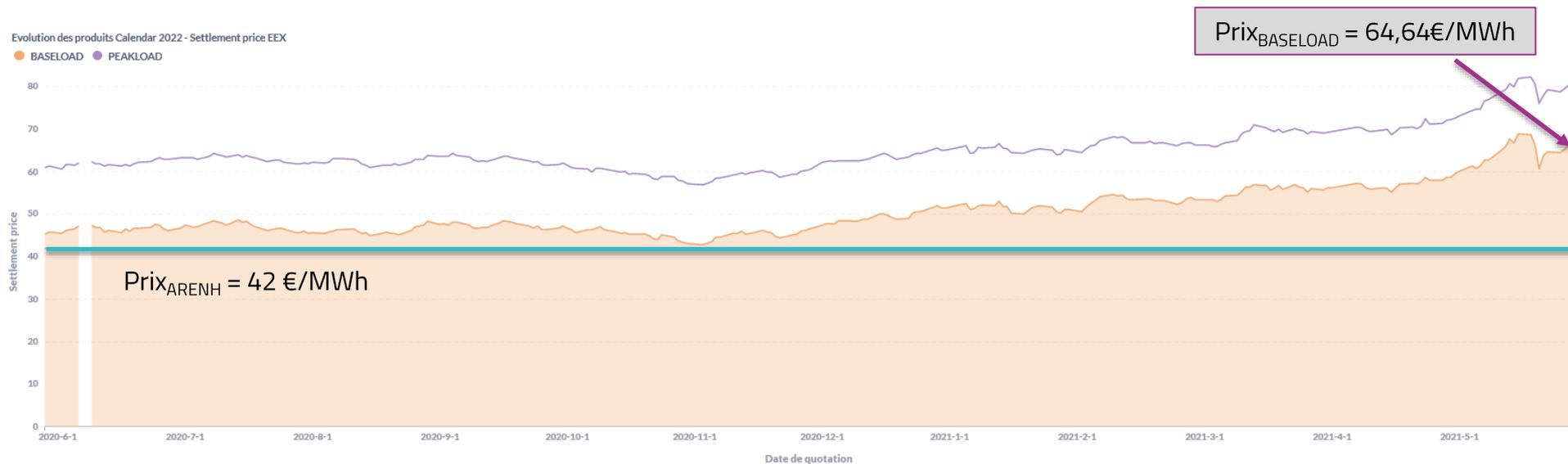


LOT 4 : Points Ps ≤ 36 kVA



## 2.2 Retour d'expérience

### Évolution des prix de marché



## 2.2 Retour d'expérience

### Marché d'électricité

|   | Année 2020   | Année 2021   | Année 2022 |
|---|--|--|------------|
| <b>LOT 2</b><br><b>PS &gt; 36 kVA</b>             | Prix fixé à la remise<br>des offres<br>(29 mai 2019) | Prix définis sur la base d'un achat « en clic » et<br>intégration du droit ARENH |            |
| <b>LOT 4</b><br><b>PS ≤ 36 kVA</b><br>Marché n° 1 |  |  |            |
| <b>LOT 4</b><br><b>PS ≤ 36 kVA</b><br>Marché n° 2 |  | Prix fixé à la remise des offres<br>(02 septembre 2020)                          |            |



- Bénéficiaire d'opportunités de marché
- Limiter la part de risque lié à un unique moment d'achat
- Obtenir un prix fixe déterminé avant la période d'exécution

## 2.2 Retour d'expérience

### Marché d'électricité Lot n°2 – Ps > 36 kVA

|                | Année 2020   | Année 2021   | Année 2022  |
|----------------|--|--|---|
| LOT 2<br>ENGIE | <p><b>-5,7%</b><br/>sur coût unitaire du kWh<br/>par rapport au marché<br/>précédent</p> | <p><b>-11 %</b><br/>sur coût unitaire du kWh grâce<br/>à l'opération d'achat<br/>dynamique</p> | <p>Prise de position d'ENGIE le<br/>14/08/2020</p> <p>Part ARENH soumise à<br/>écrêtement</p> |

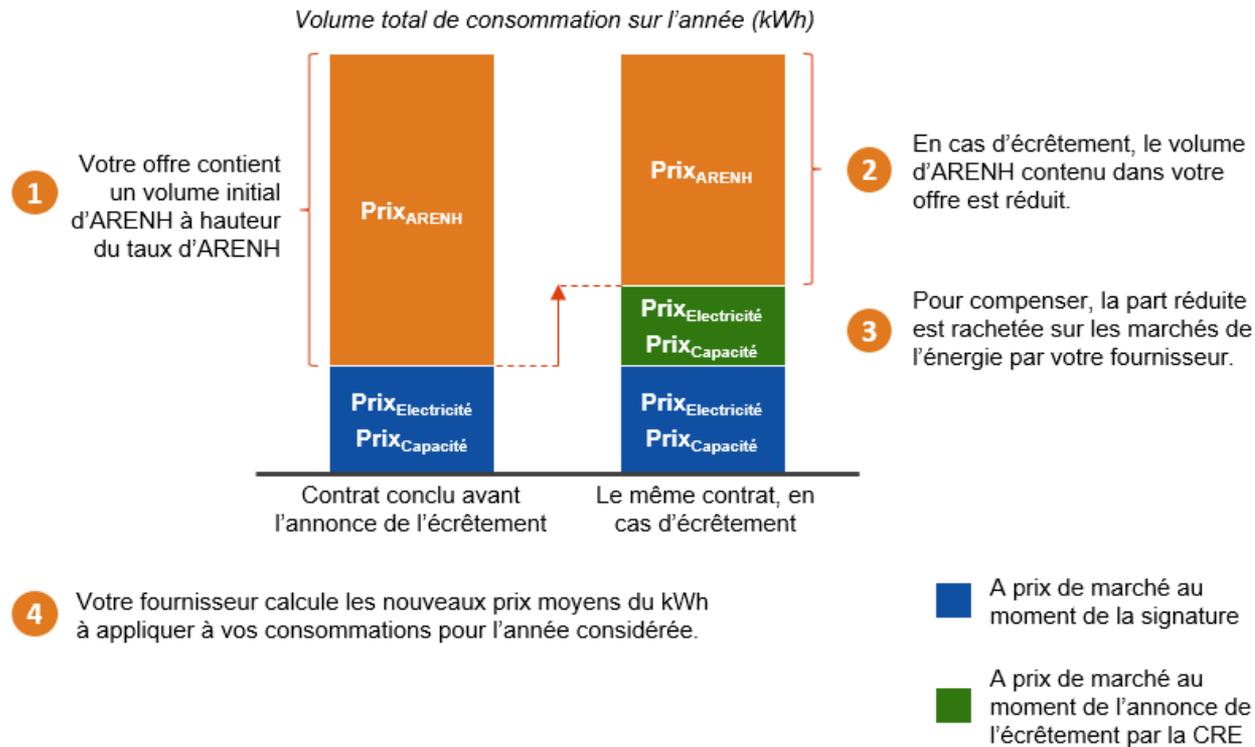
## 2.2 Retour d'expérience

### Marché d'électricité Lot n°4 – Ps ≤ 36 kVA

|  | Année 2020   | Année 2021   | Année 2022   |
|--|--|--|--|
| <p><b>LOT 4<br/>PLUM ENERGIE</b><br/>Marché n° 1</p> | <p><b>-8,4%</b><br/>sur coût unitaire du kWh par<br/>rapport au marché<br/>précédent</p> <p><b>-3,4%</b><br/>sur coût unitaire du kWh par<br/>rapport au TRV en vigueur<br/>au 29/05/20219</p> | <p><b>-7 %</b><br/>sur coût unitaire du kWh<br/>grâce à l'opération d'achat<br/>dynamique</p>        | <p>Prise de position le<br/>22/11/20219</p> <p>Part ARENH soumise à<br/>écrêtement</p>   |
| <p><b>LOT 4<br/>ENGIE</b><br/>Marché n° 2</p>        |  | <p><b>-1,6%</b><br/>sur coût unitaire du kWh par<br/>rapport au TRV en vigueur<br/>au 02/09/2020</p> | <p><b>-9,2 %</b><br/>sur coût unitaire du kWh par<br/>rapport au prix 2021 grâce à<br/>l'opération de revente du<br/>droit ARENH</p> |

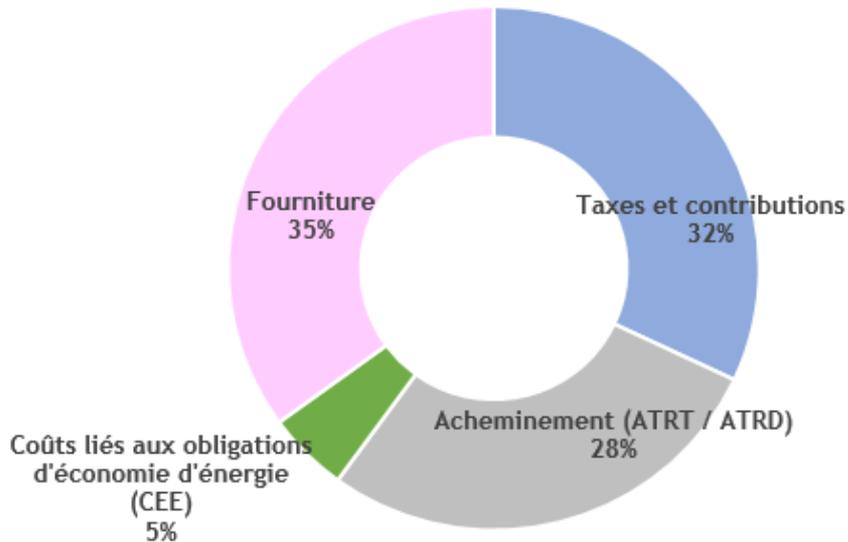
## 2.2 Retour d'expérience

### Écrêtement pour 2022



## 2.2 Retour d'expérience

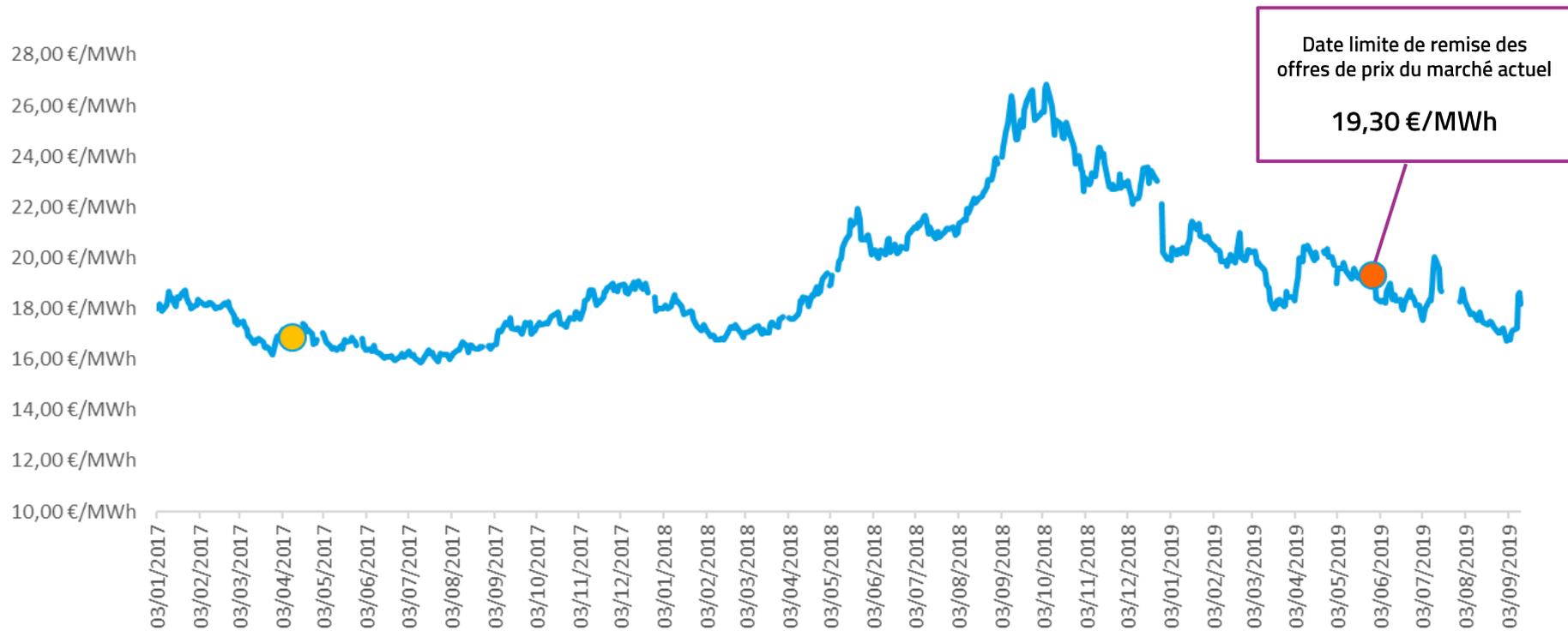
### Marché de gaz naturel



Négociation exclusivement sur la part « fourniture » (soit 35 % de la facture). Les autres coûts sont **incompressibles**.

## 2.2 Retour d'expérience

### Évolution du marché du gaz naturel lors de la remise des offres



## 2.2 Retour d'expérience

### Évolution du marché du gaz naturel aujourd'hui



## 2.2 Retour d'expérience

### Marché de gaz naturel

|                      | Année 2020   | Année 2021 | Année 2022 |
|----------------------|--|------------|------------|
| GAZ NATUREL<br>ENGIE | Prix fixe sur la durée du marché<br>+10,8% par rapport au coût de la molécule obtenue au précédent marché<br>Prix abonnement nul |            |            |



- Minimiser l'impact de l'augmentation
- Négocier un abonnement fournisseur nul

# 3. Notre proposition

## 3.1 Quel contrats sont concernés?

- Contrats d'électricité de puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA
- Contrats d'électricité de puissance souscrite supérieure à 36kVA
- Contrats de Gaz naturel

**Exemples de sites :** (Mairie, Gymnase, Piscine, Salle des fêtes, Eclairage public, Branchements provisoires, ...)

## 3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

### Sécuriser la procédure

- Mise en concurrence suivant les règles de la commande publique;
- Gestion de l'ensemble des procédures d'appel d'offres ;
- Suivi des évolutions réglementaires .

## 3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

### **Vous accompagner**

- Dans la définition de vos besoins en énergie;
- Dans vos démarches auprès des fournisseurs;  
(nouveau point de livraison, modification de puissance, branchement provisoire,...)
- Dans la compréhension de vos contrats d'énergies.

Grâce à nos interlocuteurs dédiés au groupement d'achat d'énergies et  
notre site internet [www.tecvl.fr](http://www.tecvl.fr) rubrique Achat d'énergies

## 3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

### **Maîtriser vos dépenses en énergies**

- Optimisation des contrats d'énergies suivant le mode de consommation de vos sites;
- Définition d'une stratégie d'achat permettant d'obtenir le coût unitaire le plus favorable pour vos sites.

## 3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

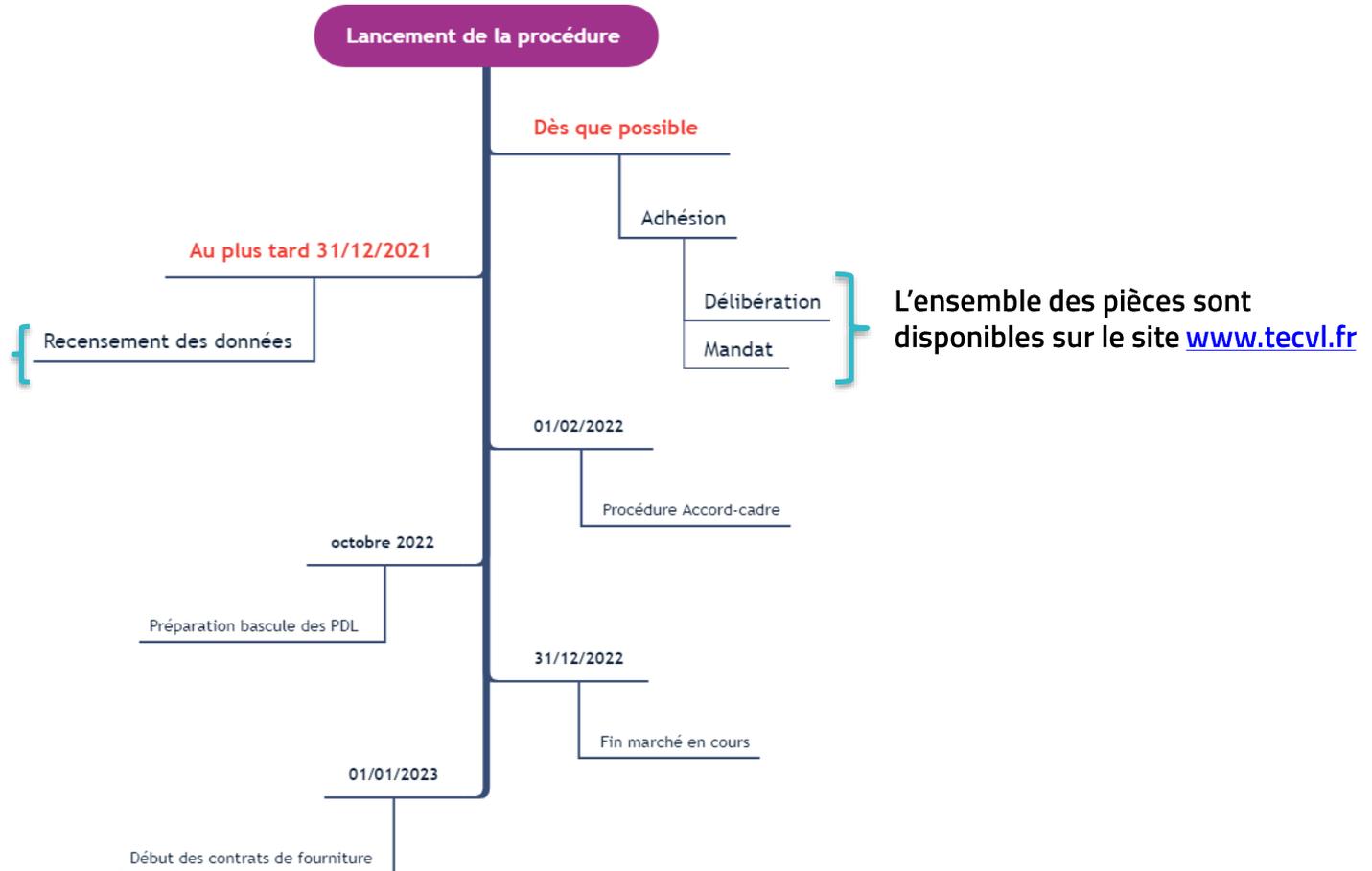
### Accéder à vos données de consommation

- Accès à l'espace client des fournisseurs d'énergies
- Logiciel de suivi énergétique

[Démonstration KABANDA](#)

## 3.3 Lancement d'un nouvel appel d'offre

Pour les membres intégrant  
 pour la première fois le  
 groupement les pièces seront  
 disponibles sur le site  
[www.tecvl.fr](http://www.tecvl.fr)



## 3.3 Lancement d'un nouvel appel d'offre



Les marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel conclus par le groupement "Pôle Energie Centre" prendront effet pour **une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Merci de votre attention

---

[www.tecvi.fr](http://www.tecvi.fr)

## Pour aller plus loin

<https://www.cre.fr/Electricite/Marche-de-detail-de-l-electricite>

<https://www.cre.fr/Gaz-naturel/Marche-de-detail-du-gaz-naturel>

[www.tecvi.fr](http://www.tecvi.fr)

# Pour aller plus loin sur l'écrêtement

Une quasi stabilisation, par rapport aux 147 TWh demandés l'an dernier pour l'année de livraison 2020.

